

Rapport de session d'automne 2012

Date Octobre 2012

par Markus Stadler, conseiller aux Etats UR

La dernière session du Conseil des Etats a montré des particularités. Non seulement par rapport aux sujets traités, cela n'aurait rien de remarquable, mais par rapport aux résultats des votations, parfois extrêmement serrés, et par rapport aux détails controversés.

Le changement de la définition du terme réfugié dans la loi sur l'asile par le biais du droit d'urgence me gêne. Par contre j'approuve la solution nuancée par rapport à celle du Conseil national, c'est-à-dire de soutenir ces gens financièrement, en fonction de leur volonté de collaboration pendant la procédure d'examen ou en prenant en considération un éventuel comportement criminel. La pression dans la salle «de faire quelque chose» était palpable, même si, en respectant l'objectif principal de la loi, les mesures entreprises avec bonne intention n'auront probablement pas tous les effets souhaités. Des abus bouleversants, même si peu nombreux, ont engagé le parlement à s'activer et même à avoir recours au droit d'urgence.

Le Conseil fédéral constate que le nombre des cas d'abus dans les relations de sous-traitances en termes de dumping salarial est élevé et avec 20% clairement chiffré. Le prochain débat sur la libre circulation des personnes (élargissement par la Croatie) est imminent. Contre la décision du Conseil national et contre toute attente des médias, le Conseil des Etats a suivi le Conseil fédéral en choisissant pour l'industrie du bâtiment la variante la plus sévère, plus sévère que celle du Conseil national : La responsabilité du maître d'œuvre pour toutes les entreprises impliquées dans la construction, avec la possibilité de se dégager de cette responsabilité, en prouvant que toutes les mesures de diligence ont été prises. L'industrie du second œuvre et les syndicats ont joué un rôle important dans cette décision « pro libre circulation encadré des personnes », que j'ai soutenue.

Le flux de courriels et de lettres que nous avons reçu à ce sujet a été largement dépassé par celui concernant l'objet Swissness. Les craintes d'une concurrence étrangère et des efforts d'exclusions se sont mélangés aux internes et ont causé quelques confusions. Suite à nombreuses demandes de changement déposées à l'attention du débat du Conseil des Etats, l'objet a été renvoyé devant la commission chargée de l'examen préalable après le débat d'ouverture.

Il y a quelques mois, le Conseil des Etats a refusé la solution du frein aux dépenses à la loi sur la prévention, qui avait franchi la barre d'entrée avec justesse. Cela veut dire : oui à la loi, mais non en ce qui concerne les moyens financiers nécessaires. Au moment où le Conseil national et la conférence d'entente avait finalement trouvé une solution, le Conseil des Etats a jeté la loi, à défaut de majorité capacitaire pour le déblocage du frein aux dépenses, à la poubelle. C'est insatisfaisant et étonnant, il s'agit après-tout de la santé publique et d'un marché de 60 milliards de francs. Ce rejet ne fait pas baisser les dépenses pour la prévention d'un centime, les investissements continueront à être réalisés de façon peu coordonnée.

Ma motion „mise en place d'une bourse du transit alpin“ a été rejetée de peu par le Conseil des Etats. Elle aurait engagé le Conseil fédéral de mettre en place une bourse du transit alpin ou d'autres mesures, si possible en accord avec les pays voisins et au plus tard pour l'ouverture du tunnel de base du Gothard, pour atteindre l'objectif quantitatif fixé dans la loi sur le transfert du trafic de marchandises. L'objectif est aujourd'hui dépassé d'environ cent pourcent. Vu les discussions actuelles au sein du Conseil fédéral et du Parlement, une augmentation de l'objectif dans la loi pour arriver aux chiffres actuels semble une « solution » envisageable. Celui qui défend une politique de transfert sans concessions doit impérativement s'y opposer.

L'élection du Conseil fédéral par le peuple est apparemment un sujet vivement discuté autour des tables des bistros. Cela se faisait également sentir dans la salle du Conseil des Etats pendant les discussions sur l'initiative populaire. Il ne s'agit pas de croire que cette élection populaire fragiliserait le peuple ou que le peuple ne serait pas en mesure de se faire son propre opinion à ce sujet. Ce qui me pousse à voter non sont principalement le rôle de l'argent lié à une telle campagne nationale et la menace pour la confraternité au sein du Conseil fédéral. Ses membres seront obligés d'être en permanence en campagne électorale et devrait se démarquer publiquement de façon populiste des décisions impopulaires du Conseil. Des années de contact avec les candidats et candidates permettent généralement au Parlement de se faire une idée de l'appartenance politique et des compétences des futurs membres du gouvernement.